

Les clés pour comprendre :

Comment lire votre appel de cotisations 2025



Caisse Autonomie de Retraites
et de prévoyance des Vétérinaires

Docteur :
Mon numéro d'adhérent :

Revenus reçus de l'administration fiscale suite
à la déclaration effectuée au printemps 2025.

Appel de cotisations 2025

Informations concernant vos revenus

Revenus 2024* :

Revenus 2023 :

Revenus estimés 2025 :

Revenus estimés 2024 :

(*) Base sociales de 2024 : B.N.C, ou B.I.C (rubriques CE ou CF) et/ou rémunération de gérant de société soumise à l'impôt sur les sociétés (rubriques BZ et BU)+ fraction des dividendes supérieure à 10 % du capital social pour les vétérinaires.

Si ces informations sont inexactes, nous vous invitons à vérifier la déclaration effectuée et à la modifier le cas échéant avant sa transmission à l'accusé de réception de votre nouvelle déclaration.

En cas de forte variation de vos revenus anticipée pour l'année 2025, vous avez la possibilité de demander à ce que vos cotisations du Régime de Base soient calculées sur un revenu estimé (+ d'infos).

La cotisation du RBL est proportionnelle. Elle se calcule en appliquant un taux à une base pour chacune des tranches.

Cotisations du Régime de base (RBL)	Tranche 1			Tranche 2			TOTAL
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	
A Cotisations provisionnelles 2025 Calculées sur les revenus 2024							

Cotisations du Régime de Base appelées
pour l'année 2025 sur la base de vos revenus 2024.

Tranche 1 : taux de 8,23 % pour les revenus de 0 à 47 100 €
Tranche 2 : taux de 1,87 % pour les revenus de 0 à 235 500 €

B Régularisation des cotisations 2024	À l'été 2024, votre cotisation RBL a été calculée sur la base de vos revenus 2023. Maintenant que votre revenu 2024 définitif est connu, nous effectuons la régularisation. Si votre revenu 2024 est supérieur à votre revenu 2023, la régularisation sera positive. Dans le cas contraire, la régularisation viendra diminuer le montant des cotisations dues.					
Cotisations RC et RID 2025						

C Régime Complémentaire en Classe						
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Cotisations des régimes complémentaire et invalidité décès en fonction des éventuelles options prises (+ d'infos).

Synthèse de vos cotisations à régler en 2025

Total de vos cotisations RBL	(A + B)
Total de vos cotisations RC	(C)
Total de vos cotisations RID	(D)
Montant déjà réglé	(E)
Montant restant à régler	(A + B + C + D + E)

Vous avez choisi de payer par prélèvement automatique, votre échéancier de prélèvement sera le suivant :

15 Août 2025	15 Sept 2025	15 Oct 2025	15 Nov 2025	15 Déc 2025	Total

Si vous souhaitez modifier vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur votre espace adhérent.

Échéancier de paiement prévisionnel 2026

Le montant indiqué correspond à 1/10^e des cotisations à payer au titre de l'année 2025. L'échéancier sera modifié à l'été 2026, dès réception de vos revenus 2025.

Ajustement automatique du montant de vos prochaines échéances en fonction du solde restant à régler.

15.03.26	15.04.26	15.05.26	15.06.26	15.07.26	15.08.26	15.09.26	15.10.26	15.11.26	15.12.26

À conserver précieusement !